

Recommandations départementales PROMENADE / RANDONNEE en Vélos tous chemins ou en vélo tout terrain.

CADRE DE PRATIQUE DE L'ACTIVITE

Activité se déroulant sur un jour, une demi-journée ou plusieurs jours en milieu naturel sur des sentiers faciles à suivre quelles que soient les conditions météorologiques et exempts de tout danger naturel.

NIVEAUX CONCERNES

Cycle 2 et 3 : avec des élèves ayant acquis un minimum d'automatismes fondamentaux dans l'utilisation de la bicyclette.

ORGANISATION DE L'ACTIVITE

Reconnaissance préalable du parcours par l'encadrement.

Choix d'un parcours adapté aux possibilités des élèves évitant les axes à grande circulation, les routes sinueuses et les fortes pentes.

Détermination de l'itinéraire et des limites.

S'informer des conditions météorologiques (Tél. Météo France n°08.36.68.02.64) pour les jour(s) concerné(s).

Prévenir la gendarmerie en lui donnant l'itinéraire.

En cas d'organisation de la classe en groupes éclatés, constituer une liste nominative par groupe. Chaque adulte doit l'avoir en sa possession ainsi que les numéros téléphoniques utiles au déclenchement des secours.

La nuitée éventuelle sera organisée en un lieu d'hébergement déclaré ou à proximité (gîte, camping,...) qui sera atteint avant la tombée de la nuit.

EQUIPEMENT NECESSAIRE

Le port d'un casque conforme aux normes CE est obligatoire pour les enfants comme pour les adultes. Ce casque doit être adapté à la taille de la tête des participants et correctement sanglé. Il est conseillé que les adultes en tête et en queue soient munis d'un gilet fluorescent.

Le fait de disposer d'un téléphone portable par groupe constitue une sécurité supplémentaire.

Utiliser un équipement vestimentaire adapté à l'activité et aux conditions climatiques.

Emporter boissons, ravitaillement énergétique en conditionnement incassable

Emporter :- trousse de sécurité (pharmacie)

- trousse de réparation et pompe (vélo).

Utiliser des VTT ou des VTC correctement entretenus et adaptés à la taille des élèves. Un temps de vérification des vélos sera systématiquement prévu avant chaque sortie. On portera notamment attention aux points suivants :

- freins,
- gonflage des pneus,
- hauteur de selle,
- problèmes éventuels concernant la direction.

NORMES D'ENCADREMENT

Elles sont fonction de la difficulté de l'itinéraire, de l'âge et du niveau des pratiquants et ne sauraient en aucun cas, être inférieures à 2 adultes au moins, quelle que soit la taille du groupe. Au-delà de 24 (ou 12 en grande

section), un adulte supplémentaire pour 12 (ou 6 en maternelle). Un adulte se placera en tête de file et un autre en serre-file.

ORGANISATION DE LA SECURITE

Avant la randonnée :

S'assurer que les compétences minimales requises soient acquises par tous les élèves (maniabilité, endurance...).

Vérifier le matériel collectif et le bon fonctionnement des vélos.

Prévoir des haltes de repos échelonnées sur le circuit.

Prévoir des solutions de repli en cas d'imprévu selon la position où l'on se trouve sur le circuit.

S'informer des conditions d'accès aux secours.

Informers les intervenants sur la conduite à tenir en cas d'accident.

Pendant la randonnée :

Respecter les horaires et les itinéraires annoncés.

Ne jamais laisser d'élève(s) seul(s).

Moduler l'allure en fonction de l'âge et du degré d'entraînement des élèves.

Veiller aux signes de fatigue.

Respecter le code de la route en cas d'utilisation de voies publiques.

QUALIFICATIONS POUR ENCADRER (sous l'autorité de l'enseignant)

Rémunérés :

- personnel territorial titulaire catégorie A ou B de la fonction territoriale filière sportive

- personnel titulaire catégorie C, intégrés lors de la constitution initiale du cadre d'emploi

- personnel non titulaire des collectivités territoriales et salariés de droit privé, possédant le B.E.E.S. Cyclisme, ou Accompagnateur en Moyenne Montagne avec Certificat de Qualification Complémentaire AQA VTT – Montagne ou un certificat de préqualification attestant de la qualité d'éducateur sportif stagiaire (en formation pour l'obtention d'un B.E.E.S. Cyclisme), sous l'autorité d'un tuteur.

Bénévoles : Agrément de l'Inspecteur d'Académie après vérification de qualification.

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Soumettre le projet à l'IEN de la circonscription.

Présenter le projet au Conseil d'Ecole pour accord de principe.

Si la durée est supérieure à une ½ journée, informer les parents du projet (objectifs, dates, parcours, équipement, déroulement...), inclus dans le projet de classe.

Adresser une note précisant toutes les modalités d'organisation, et comportant une partie détachable (autorisation parentale) en cas de dépassement des horaires, à retourner à l'école datée et signée. Rappeler et vérifier la nécessité d'assurance en responsabilité civile. Rappel : le contrat d'établissement assure une couverture enfant ET adultes intervenant à l'école. Laisser à l'école un plan de l'itinéraire avec les horaires.

EDUCATION A LA SECURITE

Il est souhaitable que la conception d'un tel projet d'activité se fasse dans le cadre d'une approche interdisciplinaire intégrant une dimension d'éducation des enfants à

leur propre sécurité. Ainsi les temps de réflexion menés en classe concernant les règles de sécurité, les problèmes que chacun peut rencontrer et les conduites à tenir en cas de problème (pour soi-même mais aussi dans le but d'apprendre à porter secours) sont importants.